



Instructions aux huissiers en matière de saisie d'immeuble et vente sous contrôle de justice

1.0 Identification du dossier

District
No Cause

Cour
Date jugement
Date avis jugement

2.0 Identification des parties

Créancier

Nom
Adresse
Ville / CP
Téléphone
Courriel

Débiteur

Nom
Adresse
Ville / CP
Téléphone
DDN

3.01 Coordonnée du procureur du créancier

Nom
Adresse
Ville / CP
Téléphone
Courriel

3.1 Désignation de l'immeuble à vendre

Adresse
Ville / CP
Lot
Circonscription foncière

4.0 Pièces remises avec les instructions

Jugement
Avis de jugement
Autre

5.0 Le créancier atteste avoir reçu la somme de

en paiement partiel sur la créance

6.0 Mesures exécutoires

Saisie d'immeuble(s)
Exécution jugement créancier hypothécaire
Vente sous contrôle de justice
Mandat au courtier
État de collocation
Publication des avis de vente aux registres respectifs
Tous les documents et démarches nécessaires afin d'obtenir un prix commercialement raisonnable
Sécuriser l'immeuble
Gestion de l'immeuble au quotidien le cas échéant

7.0 Renseignements supplémentaires

8.0 Convention d'honoraires en matière de vente sous contrôle de justice

Drolet & St-Germain huissiers inc. agira de façon impartiale envers toutes les personnes qui participent au processus de la vente. De façon générale et avec son meilleur jugement professionnel, nous vous aviserons quant au processus et résultat éventuel du dossier que vous nous confiez en temps et lieu. Vous êtes entièrement responsables de l'exactitude des renseignements et instructions fournis et vous nous assurez votre pleine coopération et convenez de nous fournir promptement tous les renseignements que vous connaissez et que vous pouvez obtenir et qui sont pertinents au dossier que nous traitons pour vous. L'équipe Drolet & St-Germain, huissiers Inc., est disponible pour discuter avec vous de toute question relative à votre dossier. De plus vous avez la responsabilité d'aviser votre client, du processus et des démarches faites et reçues par notre firme.

9.0 HONORAIRES ET DÉBOURSÉS

Le code de procédure civile du Québec, prévoit que «le créancier transmet à l'huissier, avec les instructions, les sommes nécessaires à l'exécution» (art. 680, 3e al). En accord avec l'article 680, un montant en provision pour frais de

vous est demandé avant d'engager le processus de la vente sous contrôle de justice, cette somme dite en dépôt ne représente aucunement la somme finale du dossier, des frais supplémentaires peuvent être facturés, selon les démarches demandées et les déboursés exigés et/ou nécessaires.

Nos honoraires assumés par vous mais réclamés au débiteur sont prévus au Tarif d'honoraires et frais de transport des huissiers de justice (chapitre H-4.1, r. 14) adopté sous l'autorité de l'article 13 de la Loi sur les huissiers de justice (L.R.Q., c. H-4-1) ou de tout autre règlement adopté par le gouvernement sous l'autorité de toute autre loi.

Notre tarif en ce qui concerne la vente sous contrôle de justice est de : l'heure, ce tarif est suggéré par la Chambre des huissiers de justice du Québec en vertu d'une résolution du Conseil d'administration sous l'autorité du paragraphe 12 de l'article 86.0.1 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Ces honoraires sont préalablement convenus avec vous dans la présente convention de services professionnels.

Nos honoraires seront colloqués et pris à même le produit de la vente sous contrôle de justice, sauf exception, le produit de la vente ne suffit pas, le dossier est suspendu par vous, par un syndic ou par la Cour et que ladite vente ne peut avoir lieu. Les déboursés encourus dans la réalisation du mandat que vous nous confiez comprennent certains services comme les photocopies, les télécopies, les frais d'envoi postaux spéciaux, les téléphones interurbains, les déboursés judiciaires ou de publication, rédaction de tout document etc..

Notre facture distinguera clairement les catégories d'honoraires ainsi que les déboursés. Il est difficile de prévoir la somme de travail requise ainsi que les démarches nécessaires pour réaliser un mandat. En conséquence, nous ne donnons aucune assurance quant au montant maximal d'honoraires et de déboursés nécessaires pour compléter un dossier de vente sous contrôle de justice et le paiement de nos honoraires et déboursés n'est pas conditionnel au résultat obtenu.

Signé à _____ ce _____

→ _____
Signature du saisissant ou du procureur du saisissant

10.0 CONFIDENTIALITÉ ET TENU DU DOSSIER

Tous les renseignements obtenus sont confidentiels, ils seront conservés dans un endroit sécurisé loin de tout regard. À moins qu'une demande est fait lors d'une enquête en vue de prévenir, détecter ou réprimer un crime ou une infraction à la Loi, ces renseignements resteront confidentiels et ne seront transmis à aucun tier.

Toute autre demande de renseignement, devra être fait par écrit sur un formulaire à cet effet disponible sur notre site internet www.huissiers-drolet.com., elle sera analysée par la personne responsable de la protection des renseignements dans un délai nécessaire, des frais peuvent s'y ajouter imputable à la personne qui en fait la demande.

11.0 CONFIDENTIALITÉ ET TENU DU DOSSIER

Tous les dossiers sont conservés en conformité avec le règlement sur la tenue des dossiers et des études des membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec.



Autorisations et instructions de paiement art. 680 C.p.c.

Dossier :

Dans le présent dossier, je désire me prévaloir de l'option de paiement par :

Interac, chèque ou autre service de paiement offert par Drolet & St-Germain, Huissiers Inc.

Ne pas remplir ce formulaire, si vous voulez vous prévaloir d'une autre option que le paiement par Carte de crédit

Par carte de crédit, en remplissant le présent formulaire d'autorisation pour paiement par carte de crédit Montant / Amount:

Par la présente, j'autorise drolet & St-Germain huissiers inc., à prélever sur ma carte de crédit, la somme nécessaire pour débiter l'exécution dans le dossier ci-haut mentionné ou régler le solde de la facture.

I hereby authorize drolet & St-Germain huissiers inc., to deduct from my credit card the sum necessary to begin the execution in the file mentioned above or pay the balance of the invoice presented.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD INFORMATION

Titulaire de la carte de crédit / Card Holder's Name :

Adresse de facturation / Billing Address :

Téléphone

courriel

CARTE DE CRÉDIT / CREDIT CARD

Carte de crédit / Credit card :

Visa

Master Card

No de carte / Card number # :

Date d'expiration / Expiration date :

mm/aaaa

Code de sécurité / Security Card

3 chiffres / 3 digits

*

Cette autorisation est valable dès sa réception par Drolet & St-Germain, huissiers inc.
This authorization is valid upon receipt by Drolet & St-Germain, Huissiers Inc.

Signature du détenteur de la carte / Carte Holder's Signature :

Date :



Signature et nom complet



drolet &
saint-germain

huissier de justice

450-771-6986

Instructions Supplémentaires (Annexe)

Le créancier personnellement ou par son procureur donne ces instructions supplémentaires qui suivent :

Désignation supplémentaires :

Autres parties et adresses au dossier :

Instructions supplémentaires :

Initiales